

SNUipp-FSU 67

10, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

Tél: 03 90 22 13 15 Fax: 03 90 22 13 16 Mail: snu67@snuipp.fr Site internet: http://67.snuipp.fr/



Le SNUipp-FSU 67 a été recu en audience par madame l'Inspectrice d'académie-DASEN, le 6 novembre 2015.

Un certain nombre de questions ou de points de litige ont été soulevés.

1. Retard dans le retour des rapports d'inspection :

L'administration est en train de traiter une bonne partie des rapports reçus en retard, les autres devraient arriver rapidement. En ce qui concerne les notes, c'est la date de l'inspection qui sera prise en compte.

Deux circonscriptions avaient des retards pouvant aller jusqu'à une année.

L'administration a reconnu que c'était inadmissible!

Le SNUipp-FSU 67 fait remarquer que ces retards ont une incidence négative sur les barèmes des promotions et du mouvement. Alors que les promotions sont le seul moyen, depuis le gel du point d'indice, de voir son salaire progresser. L'administration dit être attentive et qu'aucun collègue ne sera pénalisé pour la campagne de promotions en cours. Contacter le SNUipp-FSU 67 en cas de difficulté.

Les retards d'inspection ont été étudiés. C'est pour cela qu'un conseiller pédagogique supplémentaire en ASH a été recruté pour alléger le travail de l'IEN.

2. Harmonisation des questionnaires préalables à l'inspection

Les IEN ont travaillé à la mise en place d'un cadre commun pour les rapports d'inspection et il en sera fait de même pour le questionnaire préalable à l'inspection. Ce questionnaire prendrait la forme d'une auto-évaluation à partir du référentiel de compétences professionnelles.

Le SNUipp-FSU 67 émet le vœu que l'entretien professionnel ne soit pas seulement un entretien de carrière mais bien un dialogue sur les méthodes pédagogiques.

L'IA-DASEN précise que l'idée est bien d'arriver à un dialogue professionnel.

3. Obligations réglementaires de service des ZIL

La compensation des heures supplémentaires occasionnées par la réforme des rythmes s'est faite en fin d'année. La circonscription la plus sensible est celle de Strasbourg 8 qui multiplie les horaires disparates.

Si les 36 heures d'APC devaient être dépassées, le remplaçant doit continuer à faire l'APC et les heures faites en plus des obligations réglementaires seront récupérées en fin d'année.

Le SNUipp-FSU 67 vous conseille de comptabiliser vos heures. En cas de difficulté, nous contacter.

4. Les animations pédagogiques

La confusion animation obligatoires / facultatives perdure. Cela sera rappelé en conseil d'IEN.

Comme **le SNUipp-FSU 67** l'a souvent expliqué, la notion d'animation pédagogique « obligatoire » n'existe pas. Chaque enseignant travaillant à temps complet doit effectuer 18 h d'animations pédagogiques.

Lorsqu'une équipe pédagogique souhaite consacrer du temps à une problématique spécifique à l'école ou au projet d'école, elle doit le faire savoir à son IEN.

L'administration est favorable à ce type de projet d'équipe et dit vouloir se renseigner lorsque l'équipe se voit opposer un refus.

Contacter le SNUipp-FSU 67 lorsque vous êtes dans cette situation.

5. Heures supplémentaires non compensées

Les collègues qui accompagnent les CHAM/D (Classes à horaires aménagés musique et danse), ceux qui vont à la piscine ou organisent des sorties l'après-midi dépassent leur horaire réglementaire de service.

Pour les CHAM/D, un quota d'heures supplémentaires est prévu.

Pour les autres cas, la consigne donnée aux IEN est de déduire ces heures supplémentaires au service des élèves de l'APC.

Contacter le SNUipp-FSU 67 si vous rencontrez des difficultés pour faire valoir ce droit.

6. La formation continue

Pour le SNUipp-FSU 67, le gouvernement affiche une certaine ambition en ce qui concerne la formation mais ne donne jamais les moyens de cette ambition. Or, toutes les études montrent que la formation continue est importante pour faire changer les pratiques.

L'IA-DASEN répond que la priorité a été mise sur la formation initiale. Que dans notre département, un véritable dialogue entre l'ESPE et l'académie existe.

Le SNUipp-FSU 67 demande des précisions sur le public ciblé pour les stages de formation en allemand. L'IA-DASEN explique qu' un appel à candidature a été fait par erreur. Cette formation s'adresse à des enseignants qui ont les compétences linguistiques mais qui doutent de pouvoir l'enseigner. Elle devrait leur permettre de prendre confiance en eux. Seul un enseignant par circonscription et par cycle pourra faire cette formation.

Il n'est pas question « d'obliger » ensuite le collègue à enseigner exclusivement en allemand même si des besoins existent pour les classes bilingues.

7. Les nouveaux programmes

Le SNUipp-FSU 67 demande qu'ils soient distribués sous format papier à tous les collègues. L'IA-DASEN répond que la question a été posée au ministère qui n'a pas donné de réponse pour l'instant.

Le SNUipp-FSU 67 précise que pour les collègues de maternelle le travail en début d'année est intense : élaboration du projet d'école, mise en place du PEAC, appropriation des nouveaux programmes, élaboration des programmations, réflexion sur le carnet de suivi et des modalités d'évaluation... Les enseignants sont surchargés de travail. Le SNUipp-FSU demande que les IEN tiennent compte avec bienveillance de cette situation.

8. Evaluation CE2

Des demandes hiérarchiques ont été faites qui ne respectaient pas le cadre ministériel. L'IA-DASEN pense que dans un REP une évaluation commune peut être intéressante pour connaître le niveau global et permettre ensuite de mieux cibler les difficultés. L'évaluation permet d'avoir une vision objective.

Le SNUipp-FSU 67 n'est pas opposé à l'évaluation des élèves. A condition toutefois que cette évaluation serve leurs apprentissages et non à la stigmatisation des enseignants.

Seule une formation continue de qualité en liaison avec la recherche permettra aux enseignants d'améliorer leur pratique en liaison avec une amélioration des conditions de travail dans les classes, notamment des effectifs allégés.

9. Liaison école Collège

De la même manière l'IA-DASEN dit que le conseil école collège est un outil extraordinaire pour faciliter les échanges. L'ensemble des comptes-rendus de l'année scolaire dernière est étudié par l'administration. Un groupe de travail analyse ces comptes-rendus pour voir ce qui a été mis en place.

Dans une circonscription, des réunions de conseil de cycle 3 sont d'ores et déjà organisées alors que le conseil de cycle 3 ne se mettra en place qu'à la rentrée 2016. La première réunion avait pour thème les nouveaux programmes qui n'ont pas encore été publiés.

Pour le SNUipp-FSU 67, cette demande est pour le moins prématurée. M. Ladaique, len adjoint à l'IA, en parlera avec l'IEN concerné.

10. Décharge de direction

Le SNUipp-FSU 67 demande, pour les directions de 3 classes, de respecter les textes. Les directeurs ont des « pics » de travail tout au long de l'année et souhaiteraient que ces journées de décharges ne soient pas seulement concentrées en début d'année scolaire. L'administration fera son possible, mais tout dépend de l'état du remplacement.

Le SNUipp-FSU 67 demande des précisions sur les priorités de remplacement : les collègues allant en stage ou en réunion syndicale doivent être aussi remplacés.

L'administration explique que la priorité est le remplacement et pas le motif. C'est la nature de l'école et sa situation qui sont prises en compte. Une petite école est prioritaire sur une grande école par exemple.

Le SNUipp-FSU 67 trouve aberrant que les directeurs les moins déchargés doivent faire plus d'APC que les directeurs ayant plus de décharge.

L'administration précise que L'APC est du temps élèves et que donc les élèves doivent pouvoir en bénéficier même dans les petites écoles.

Le SNUipp-FSU 67 demande des précisions sur l'allègement administratif dans le département.

L'administration répond que le protocole doit être validé par le Haut-Rhin. Ce protocole améliore la formation des directeurs, il institue un tutorat des directeurs nouvellement nommés. Il met en place un échéancier des tâches de direction. Il met en place une charte des messageries.

Le secrétaire général avoue lui-même que cette démarche s'inscrit sur la voie de la simplification mais que cela ne va pas révolutionner le travail des directeurs. Les répercussions se verront peut-être sur le long terme car le changement des pratiques se fera progressivement.

Le **SNUipp-FSU** 67 rappelle sa revendication d'une aide administrative pérenne et le besoin en EVS pour les écoles.

11. Ecole Rurale

Le stage du SNUipp-FSU 67 sur l'école rurale a montré l'isolement des collègues, la paupérisation de certaines zones géographiques sinistrées économiquement, l'absence de RASED alors que les besoins sont importants et en augmentation. Le SNUipp-FSU 67 émet de fortes craintes pour la carte scolaire à venir.

L'IA-DASEN est consciente des difficultés des écoles en zones rurales et que les paramètres sont multiples. Elle en a discuté avec les maires pour les convaincre qu'il est nécessaire de faire des fusions d'écoles.

12. Autorisation d'absence :

Le SNUipp-FSU 67 demande si après une autorisation d'absence accordée, il faut rattraper les heures d'animation pédagogique non faites.

Au sein même de l'administration les avis divergent. Le secrétaire général pense que cela s'apprécie au cas par cas.

Rappel :Une autorisation d'absence sans traitement entraîne obligatoirement une suppression d'une journée d'AGS.

13. Dysfonctionnement du CHSCTD

Un certain nombre de dysfonctionnements ont été signalés : demande réitérée des convocations, absence de documents préparatoires, absence de groupe de travail pour étudier les fiches, comptes-rendus de visite non présentés en CHSCTD,... Le secrétaire général demande de le mettre en copie pour chaque demande faite dans le cadre du CHSCTD.